

*SOYEZ LES BIENVENUS DANS LA
MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT*



Besoin d'information?

Voici nos plateformes informatives



SITE WEB

PAGE FACEBOOK

VOILÀ!

INFOLETTRE

LE PIÉMONTAIS





Les Loisirs

PLAISIRS SUR NEIGE

(mi-février)

JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

(le dernier samedi du mois de mai)

FÊTE DES PIEDMONTAIS

(le 1er samedi du mois d'août)

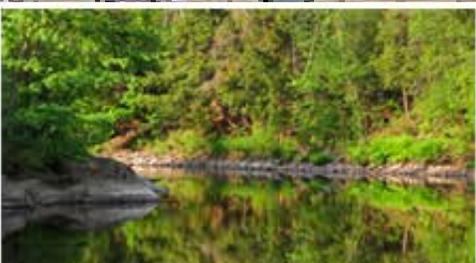
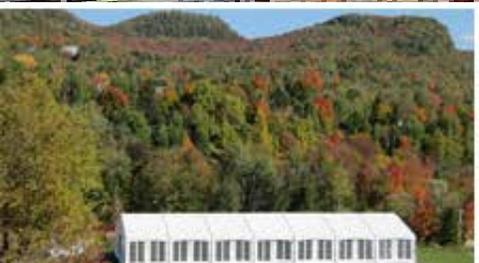
MAGIE DE NOËL

(le 1er samedi du mois de décembre)

elles
iquer.
ide fête
rs



Camp de jour *Le campuces* de Piedmont





Le Plein-Air

PARC LINÉAIRE P'TIT TRAIN DU NORD

(Randonnées pédestres, vélo, ski de fond)

RÉSERVE ALFRED-KELLY

(pas de vélo, pas de chien)

3 Entrées à Piedmont, S.V.P respectez les sentiers et consignes

PARC GILBERT-AUBIN

(chien permis en laisse, marche et quai sur la rivière, table de ping-pong, patinoire extérieure, glissade et plus encore!)



Nos établissements scolaires

ÉCOLE PRIMAIRE

(St-Sauveur ; Ste-Adèle) ou Privé

ÉCOLE SECONDAIRE

(Ste-Adèle avec complexe sportif) ou Privé

CEGEP DE ST-JÉRÔME

(Ste-Adèle avec complexe sportif) ou Privé

UQUO À ST-JÉRÔME



Le Bénévolat

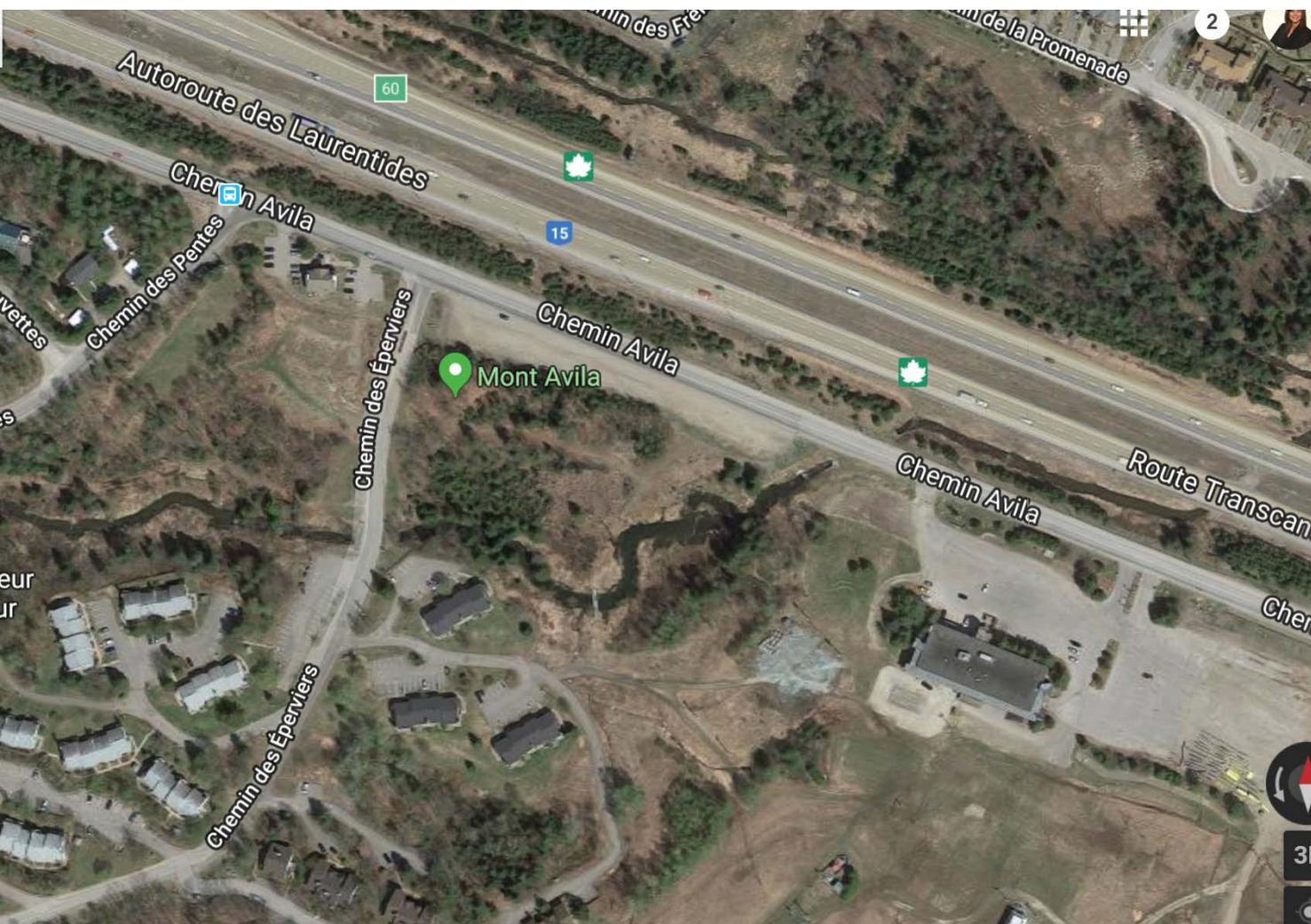
- **Fêtes de Piedmont**
- **Guignolée**
- **Comité des Aînés, CCU, CCE, Comité patrimoine**
- **Les Amis de la réserve ALFRED-KELLY**
- **BABILLARD** (situé à l'extérieur de l'hôtel de ville pour les différents organismes)



Le jardin communautaire

**N'HÉSITEZ PAS À RÉSERVER UN
JARDINET
DANS NOTRE JARDIN
COMMUNAUTAIRE !**





Stationnement incitatif et Inter (transport collectif)

Stationnement incitatif entre le Mont Avila et le ch. des Pentes



Ententes avec la ville de Saint-Sauveur

- **Bibliothèque**
- **Service incendie (*Service de premiers répondants*)**
- **ÉCOCENTRE à St-Sauveur (*avec 3 autres municipalités*)**
- **Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur**
- **Le Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur**
- **La maison des jeunes**



Administration



LES DEMANDES DE PERMIS

- Toujours vérifier avec le service de l'urbanisme et de l'environnement si les travaux que vous projetez entreprendre nécessitent un permis
- Prévoir un délai pour l'obtention d'un permis, surtout si les travaux sont assujettis au PIIA
- Le PIIA vise certains travaux extérieurs qui modifient l'apparence du bâtiment
- Il est possible de faire certaines demandes de permis en ligne par l'application *Voilà!*



RÈGLEMENTS VISANT LES PISCINES

- Il doit être impossible d'accéder directement à une piscine à partir d'un balcon, de la maison ou du terrain
- Les enceintes, autour des piscines, doivent être d'une hauteur de 1.2m
- Les portes donnant accès aux piscines doivent se fermer automatiquement et avoir un dispositif de verrouillage



Administration (suite)



ARROSAGE

- Entre 20h et 23h les jours pairs pour les numéros civiques pairs, et les jours impairs pour les numéros civiques impairs
- Pour les systèmes d'arrosage automatiques, la période d'arrosage autorisée est de 3h00 à 6h00 (le système doit être muni d'un détecteur d'humidité automatique)



MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Il est important de ne pas laisser les bacs sur le bord de la voie publique une fois que la collecte a eu lieu
- Tout déchet de construction doit être apporté à l'Éco-centre



Administration (suite)



LOCATION COURT TERME

- À l'exception de certaines zones où l'hébergement hôtelier est autorisé, il est interdit de louer une habitation pour une période de moins de 3 mois



LES INSTALLATIONS SANITAIRES

- Il est important de faire vidanger votre fosse septique aux 2 ans ou aux 4 ans (selon l'occupation) et de nous fournir la preuve de la vidange (les entreprises de vidange ne sont pas tenues de nous acheminer la preuve)
- Ceux ayant des systèmes comme Écoflo et Bionest, entre autres, le contrat doit être renouvelé annuellement



Administration (suite)

➤ **ABATTAGE D'ARBRES**

- Il est obligatoire d'obtenir un permis au préalable pour abattre tout arbre sur votre terrain, même s'il est mort, malade ou dangereux : Un inspecteur se rendra chez vous afin d'évaluer la situation et ensuite émettra un permis si les conditions sont respectées
- Principales raisons pour l'abattage d'un arbre : mort, malade ou dangereux, ou encore, si vous désirez entreprendre des travaux (installation d'une piscine, etc.)

➤ **BOTTIN VERT**

- Pour de l'information et des astuces concernant l'environnement, n'hésitez pas à consulter le *Bottin vert* (version papier ou numérique disponible sur notre site internet)
- Si vous consultez le *Bottin vert*, n'oubliez pas de remplir le passeport écologique



En cas d'urgence

➤ **En dehors des heures d'ouverture ou lors de congés fériés, composez le **911****

La centrale d'appels d'urgence (CAUCA), est un organisme à but non lucratif paramunicipal qui agit à titre de centre primaire 9-1-1 de prise d'appels et de répartition desservant plus de 500 municipalités au Québec

Vos appels au 911 (soir, nuit et fin de semaine) concernant un bris d'aqueduc, un débordement d'égout, une rupture de chemin, un chemin glissant, ou toute autre intervention nécessitant la collaboration des travaux publics, sont dirigés par le répartiteur vers l'équipe de garde qui est rapidement avisée.

N'hésitez donc pas à composer le 911 (en dehors des heures d'ouverture de la municipalité) pour toutes situations nécessitant l'intervention de l'équipe de garde des travaux publics.

Des questions?

